

---

**ESQUISSE DE PORTRAIT ET ENJEUX DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  
EN MILIEU NATUREL EN ESTRIE**

**Version préliminaire**

---



**Commission régionale sur les ressources naturelles  
et le territoire**

**Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du  
territoire (PRDIRT)**

---

# ESQUISSE DE PORTRAIT ET ENJEUX DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EN MILIEU NATUREL EN ESTRIE

Version préliminaire

---

## Coordination de l'édition et recherche

Dany Senay, ing. f., chargé de projet du PRDIRT

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie

## Rédaction

Marie Ferland

Marie Ferland Rédaction

## Personnes consultées

François Fréchette

Jean-Marie Croteau

Andrée-Nathalie Aloir

Louise Héroux

Marie-France Bourdages

François Villemaire

Conférence régionale des élus de l'Estrie

Les Sentiers de l'Estrie

CLD du Val-Saint-François

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Tourisme Cantons-de-l'Est

Les Sentiers frontaliers

*Le contenu du document n'engage aucunement les personnes ayant été consultées.*

*Édition terminée en mai 2010. Version du 15 septembre 2010.*

## Table des matières

---

<b>1. Mise en contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Historique des activités récréatives en milieu naturel en Estrie</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Situation actuelle</b> .....	<b>4</b>
3.1. Survol de l'offre (activités et emplacements) .....	4
3.1.1. Offre en provenance du domaine public .....	5
3.1.2. Offre en provenance des domaines privé et municipal .....	7
3.2. Retombées économiques régionales et investissements .....	9
3.3. Survol de la demande .....	10
3.3.1. Demande sur le plan touristique.....	10
3.3.2. Demande par les citoyens.....	12
<b>4. Orientations et réflexions actuelles</b> .....	<b>13</b>
4.1. Corridors verts .....	13
4.2. Vélo de montagne .....	14
4.3. Véhicules hors route .....	14
4.4. Tourisme Cantons-de-l'Est .....	15
4.5. Conseil Sport Loisir de l'Estrie.....	16
4.6. MRC du Val-Saint-François .....	17
4.7. MRC du Granit .....	17
4.8. MRC de Coaticook .....	17
4.9. Paysages estriens et son <i>Manuel des bonnes pratiques</i> .....	18
4.10. Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique....	19
4.11. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie....	19
4.12. Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 .....	20
<b>5. Constats et enjeux globaux de développement des activités récréatives en milieu naturel dans le contexte du PRDIRT</b> .....	<b>21</b>
<b>Références</b> .....	<b>24</b>

## Liste des tableaux

---

Tableau 1 : Répartition des excursionnistes en 2004 .....	10
Tableau 2 : Appréciation de certaines caractéristiques par les adeptes de courte randonnée .....	11
Tableau 3 : Appréciation de certains éléments par les adeptes de courte randonnée.....	11

PRÉLIMINAIRE

## 1. Mise en contexte

Dans le contexte du PRDIRT, la région de l'Estrie doit développer une vision régionale intégrée en confrontant les enjeux de l'exploitation et de la conservation d'une ressource naturelle par rapport aux autres. Outre l'aspect durable de cette approche, soit la maximisation des opportunités sociales, économiques et environnementales pour les générations futures, le défi réside dans l'intégration de la gestion actuelle des ressources naturelles, renouvelables ou non.

Dans ce contexte, l'actuel portrait vise à faire le point sur les activités récréatives en milieu naturel. Étant donné le temps dont la CRRNT disposait pour le produire, **ce document est avant tout une esquisse** plutôt qu'un portrait approfondi. La CRRNT tenait à intégrer cette thématique dans les travaux du PRDIRT pour les justifications suivantes :

- Vu l'importance en Estrie de ces activités pour le tourisme et l'intérêt des citoyens de la région;
- Vu les fonds investis ces dernières années dans ce secteur, entre autres par le biais du programme de mise en valeur du milieu forestier, volet II;
- Vu les conséquences souvent perceptibles, sur les activités récréatives en milieu naturel, de l'exploitation et de l'aménagement des ressources naturelles;
- Vu l'importance de l'apport du territoire public de l'Estrie à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel dans la région et qu'il s'agit de l'un des domaines d'affaires du MRNF (volet territoire).

Le but du présent document n'est donc pas de tracer un portrait précis des activités récréatives en milieu naturel en Estrie. La CRRNT souhaite plutôt disposer de suffisamment d'information pour identifier les enjeux de développement, les confronter à ceux des autres ressources naturelles abordées dans le PRDIRT et ainsi définir des orientations régionales intégrées. Finalement, le présent document aborde l'aspect touristique des activités récréatives en milieu naturel sans avoir l'intention d'intégrer le tourisme dans le PRDIRT. De nombreux organismes sont déjà impliqués activement dans le développement de l'industrie touristique (voir section 4), et cette thématique ne fait pas partie des domaines d'affaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Les orientations du PRDIRT n'aborderont donc pas directement le développement touristique, mais elles prendront en considération les besoins de l'industrie et de la région en lien avec les activités récréatives en milieu naturel.

## 2. Historique des activités récréatives en milieu naturel en Estrie

La région de l'Estrie est depuis longtemps riche en possibilités pour ce qui est des activités récréatives en milieu naturel. En effet, en 1979, dans son document *Orientations de développement de l'Estrie*, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) mentionne que, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, tourisme et villégiature en résidences secondaires faisaient leur apparition dans la zone Magog-Orford et que, depuis la fin des années 40, l'infrastructure récréative et touristique s'est développée dans la région, principalement en fonction des activités récréatives en plein air. Plus petite région administrative au Québec à l'époque, l'Estrie jouissait d'un potentiel important et fortement orienté vers diverses activités en milieu naturel, cela étant attribuable à deux mots clés : lacs et montagnes. Toujours selon l'OPDQ, l'industrie touristique de plein air était proposée comme un secteur d'avenir en Estrie, une région considérée comme l'une de celles possédant le meilleur potentiel au Québec (OPDQ, 1972). Dès lors, les trois principales problématiques nuisant au développement du potentiel touristique étaient l'accès limité, le manque de planification ainsi que la détérioration de la qualité de l'environnement. Une des orientations de l'époque, pour laquelle aucune suite ne fut donnée avant 2009, était de planifier, à l'échelle régionale, un réseau de milieux naturels d'intérêt, afin d'y protéger l'environnement et d'y développer l'offre récréative (OPDQ, 1972, OPDQ, 1973 et OPDQ, 1978).

Dès l'inauguration, en 1965, de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, la région fut davantage accessible aux Montréalais qui ne manquèrent pas de la visiter. L'affluence de cette clientèle eut pour effet d'augmenter la demande en termes d'infrastructures, mais également de lieux d'hébergement, de restauration et autres (Kesteman et autres, 1999).

Depuis longtemps, les orientations retenues par moult intervenants tiennent compte des spécificités du milieu, à savoir que tourisme et activités de plein air – deux domaines étroitement liés – doivent se développer sur un territoire habité, privé, déjà fortement utilisé. Un autre enjeu majeur pour le développement des activités récréatives en milieu naturel tient du fait qu'il demeure important d'y préserver les sols, les paysages, la faune et la flore, ceci en faisant cohabiter randonneurs, chasseurs, conducteurs de véhicules hors route, skieurs, raquetteurs, cyclistes et propriétaires terriens.

Au cours des 40 dernières années, on a assisté à la naissance des notions de développement durable et de lutte à la pollution, lesquelles prennent forme dans les orientations relatives aux activités récréatives en milieu naturel. L'intégrité écologique fait aujourd'hui partie de tous les discours, qu'ils émanent des citoyens ou des résidents des milieux ruraux.

Outre la proposition de création d'une agence régionale touristique, l'OPDQ avait suggéré, dans les années 1970 (OPDQ, 1972), les trois grandes orientations suivantes, basées sur la prémisse de l'établissement d'une véritable zone verte en Estrie :

- 1- L'aménagement, par l'État, de vastes espaces publics pour la récréation et le plein air;
- 2- La planification de l'utilisation générale des espaces publics et privés affectés à la récréation et au plein air, afin notamment de mieux y protéger l'environnement;
- 3- Le développement de l'accès aux aménagements pour la population régionale et montréalaise, en accordant une attention particulière aux plus démunis. Cela incluait l'accès aux plans d'eau de la région, qui était déjà en diminution à l'époque.

C'est au début des années 1990 que l'idée de développer des corridors verts en Estrie est apparue. Cette idée est devenue une orientation importante du développement stratégique de la région (CRD de l'Estrie, 1993) et s'est concrétisée par l'implantation de centaines de kilomètres de pistes et de voies cyclables dans toute la région durant les 20 années qui suivirent. Cette approche a d'ailleurs contribué à façonner cette nouvelle image du récréotourisme, pratiqué dans un réseau de qualité, majoritairement en milieu naturel ou rural.

### 3. Situation actuelle

Le loisir de plein air repose fondamentalement sur l'existence d'espaces naturels, aménagés ou non<sup>1</sup>. Les activités récréatives en milieu naturel sont donc une composante importante du produit touristique de l'Estrie et de la qualité de vie reconnue qu'elle procure à ses citoyens.

#### 3.1. Survol de l'offre (activités et emplacements)

La région de l'Estrie est une destination de choix pour tout amateur d'activités récréatives en milieu naturel. Qualité du milieu, richesse du patrimoine et présence de centres de services y contribuent. Bordée par les Appalaches et à proximité des pôles urbains, la région est en effet une bénédiction pour les gens désirant faire le plein de nature; ces derniers sont d'ailleurs de plus en plus nombreux, notamment chez les adeptes de la randonnée pédestre. En effet, cette activité connaît une croissance importante mondialement, et l'Estrie n'y fait pas exception. La prise de conscience de l'importance de rester en forme et le rythme effréné de la vie dans les centres urbains y contribuent certainement.

En Estrie, paysages et dénivellations offrent le meilleur au randonneur, à l'adepte de raquette ou de ski de fond de même qu'à l'amateur de vélo de montagne, qu'ils soient novices ou aguerris. Pour tous, plaisir et découverte sont au menu. Avec ses nombreux gîtes, auberges, restaurants et autres activités, la région a ce qu'il faut pour compléter de belle façon son offre touristique. On y compte en effet 725 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre et plus de 90 % de l'offre récréative de la région touristique des Cantons-de-l'Est, laquelle couvre la région administrative de l'Estrie et une partie de celle de la Montérégie-Est. Mentionnons que 34 % de cette offre (soit 250 kilomètres) se situe sur le territoire public, particulièrement dans les parcs nationaux ou gérés par l'organisme les Sentiers frontaliers<sup>2</sup>.

Les sentiers aménagés sur des terrains publics et privés sont nombreux sur le territoire de l'Estrie. En voici le survol<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Source : Paysages plein air en bref, Conseil Sport Loisir de l'Estrie, 2004, document non publié.

<sup>2</sup> Plan régional de développement du territoire public – Estrie, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, décembre 2004.

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur certains lieux propices à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel, consultez les sites Internet de Tourisme Cantons-de-l'Est ou des associations touristiques locales, le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie (Société de la Faune et des Parcs, 2002) ou encore le document La randonnée pédestre sur le territoire des Cantons-de-l'Est, portrait et bilan (Tourisme Cantons-de-l'Est, 2008).

### 3.1.1. Offre en provenance du domaine public

L'Estrée abrite trois parcs nationaux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) :

#### *Mont-Orford*

Ce sont 80 kilomètres de sentiers aménagés dont les degrés de difficulté varient de facile à difficile. La longue randonnée y est aussi offerte grâce à la présence d'une partie du réseau des Sentiers de l'Estrée (25 kilomètres), laquelle traverse le parc du nord au sud depuis 1974. On peut également pratiquer la raquette, le ski de fond et la randonnée pédestre sur neige. Mentionnons que ce parc fait l'objet d'un projet d'agrandissement visant l'acquisition de quelque 3500 hectares de terres privées qui s'ajouteraient aux 5491 hectares actuels (voir *Portrait des milieux naturels protégés et de la conservation de la biodiversité* du PRDIRT de l'Estrée).

#### *Mont-Mégantic*

Ce sont 30 kilomètres de sentiers polyvalents et 20 kilomètres de sentiers pédestres donnant accès au sommet du mont Mégantic et à celui du mont Saint-Joseph. La bicyclette est tolérée sur les sentiers à la base de la montagne, tandis que, durant les mois d'hiver, la raquette (sur 33 kilomètres) et le ski de fond (sur 38 kilomètres) sont offerts. Depuis 2008, les autorités du parc travaillent au développement d'un nouveau secteur au nord-ouest, soit près du chemin de Franceville. Outre plusieurs infrastructures d'accueil et d'hébergement, des belvédères et des sentiers récréatifs seront implantés, soit un sentier de promenade, le sentier des Crêtes et une piste cyclable multifonctionnelle.

#### *Frontenac*

Les sentiers du parc national de Frontenac sont aménagés sur 4,5 kilomètres de trottoirs de bois dans la tourbière du secteur Saint-Daniel. De nombreux sentiers du secteur Sud sont aussi praticables. En raquettes, les adeptes peuvent profiter de toutes les routes et des sentiers du parc, à l'exception de ceux de la tourbière.

La région offre également l'accès à deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), toutes deux dans la MRC du Granit<sup>4</sup>.

- *ZEC Louise-Gosford*

Le secteur Gosford propose quelque 40 kilomètres de sentiers pédestres balisés, faisant partie du réseau plus vaste des Sentiers frontaliers. Depuis l'été 2009, on y offre aussi un accès, sur 8,5 kilomètres, aux vélos de montagne sur le territoire du mont Gosford. Finalement, les VHR sont également les bienvenus sur plusieurs kilomètres de chemins forestiers.

Le territoire de cette ZEC chevauche celui de la forêt habitée du mont Gosford, située dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn. Le concept de cette structure de gestion en territoire public est basé, entre autres choses, sur l'offre récréative en milieu naturel, en intégrant le développement des autres ressources, dont l'aménagement forestier et les activités fauniques avec prélèvement.

- *ZEC de Saint-Romain*

Ici, la randonnée pédestre peut se pratiquer sur un sentier balisé de trois kilomètres.

Mentionnons également que deux projets de parcs régionaux sont actuellement à l'étude, soit un autour du mont Ham, dans la MRC des Sources, et l'autre au nord du parc du Mont-Mégantic, dans le pôle récréotouristique de la rivière au Saumon (voir *Portrait du territoire public* du PRDIRT de l'Estrie). Tous deux sont basés sur le développement de l'offre d'activités de plein air.

Outre ces deux projets de parcs régionaux et les deux ZEC, il existe plusieurs pôles d'intérêt récréatif dans le territoire public de l'Estrie (voir *Portrait du territoire public* du PRDIRT de l'Estrie) :

- Le territoire public de Saint-Robert-Bellarmin;
- Le pôle d'intérêt de la rivière Felton à Stornoway, désigné comme le parc récréotouristique de Stornoway;
- Le pôle d'intérêt de la montagne de Marbre.

---

<sup>4</sup> Voir le document *Portrait et enjeux de la forêt publique* du PRDIRT de l'Estrie pour plus de détails.

Toujours en terres publiques, le gouvernement a accepté, à l'hiver 2010, le don d'une propriété de plus de 100 hectares, située sur les rives du lac Memphrémagog, à Ogden. Dans les conditions testamentaires, il y est inscrit que le territoire doit rester accessible à la population et qu'il doit permettre la pratique d'activités récréatives extensives. Cette nouvelle propriété publique permettra donc, à moyen terme, d'augmenter l'offre d'activités récréatives en milieu naturel dans la région.

L'organisme les Sentiers frontaliers gère et entretient un réseau de sentiers pédestres de 135 kilomètres, situé principalement en territoire public. Fait remarquable, ce réseau est maintenant international, puisqu'il se connecte au légendaire sentier des Appalaches (Appalachian trail), via le poste douanier de Chartierville, et au réseau du sentier de la Cohos (Cohos trail) du New Hampshire. Avec la présence d'infrastructures de camping (plateformes et abris trois faces), les Sentiers frontaliers sont empruntés autant pour de la longue randonnée que pour des excursions de quelques heures.

### 3.1.2. Offre en provenance des domaines privé et municipal

Pour ce qui est des zones privées accessibles aux amateurs d'activités récréatives en milieu naturel, elles sont nombreuses en Estrie. Il s'agit en fait d'une particularité de la région, où la quasi-totalité (plus de 90 %) du territoire boisé appartient à des propriétaires terriens privés. La forêt privée devient donc le théâtre d'une diversité d'activités récréotouristiques, de la randonnée au VHR, en passant par la raquette et le ski de fond.

Cette réalité touche particulièrement les régions de Memphrémagog et du Val-Saint-François, lesquelles sont particulièrement actives en la matière, de même que les Sentiers de l'Estrie, un organisme régional qui développe et entretient plus de 175 kilomètres de sentiers sur des terres principalement privées. Ce réseau de sentiers de longue distance est en fait le plus ancien du Québec.

Plusieurs municipalités de l'Estrie sont pourvues de parcs municipaux dévolus aux activités récréatives en milieu naturel. À titre d'exemples, mentionnons le parc du Mont-Bellevue, à Sherbrooke, le parc écoforestier de Johnville, le parc de la Gorge-de-Coaticook, le complexe Baie-des-Sables à Lac-Mégantic, etc. Tous les parcs municipaux étant situés en milieu naturel

et présentant une superficie minimale de 0,5 hectare font d'ailleurs partie du réseau des milieux naturels de l'Estrie (incluant également les parcs nationaux), lequel couvre 2,8 % du territoire de la région (voir *Portrait des milieux naturels protégés et de la conservation de la biodiversité* du PRDIRT de l'Estrie). Plusieurs parcs sont d'ailleurs en phase d'agrandissement : le boisé Beckett à Sherbrooke, le parc écoforestier de Johnville, etc.

Pour ce qui est des équipements, l'Estrie possède environ 400 infrastructures, privées et publiques, reliées au loisir de plein air, comme le mentionne la publication *Paysages plein air*<sup>5</sup>.

En voici les principales, toutes activités confondues :

- une quinzaine de camps de vacances (surtout pour les jeunes);
- 4 centres de plein air;
- des centres nautiques (plus de 75 quais, rampes ou jetées et une vingtaine de marinas);
- plus de 150 kilomètres de circuits canotables;
- 507 kilomètres de corridors cyclables;
- 1527 kilomètres de sentiers de motoneige;
- 376 kilomètres de sentiers équestres;
- près de 450 kilomètres de sentiers aménagés pour la randonnée;
- 404 kilomètres de sentiers pour le ski de randonnée;
- 2208 kilomètres de sentiers de quad, dont 257 kilomètres accessibles quatre saisons;
- 5 centres de ski;
- 44 terrains de camping;
- 26 terrains de golf;
- 44 plages<sup>6</sup>.

En résumé, plusieurs projets d'offres d'activités récréatives en milieu naturel en Estrie sont encore en voie de concrétisation, tant en territoire privé qu'en territoire public et dans les boisés municipaux.

---

<sup>5</sup> Source : *Paysages plein air en bref*, Conseil Sport Loisir de l'Estrie, 2004, document non publié.

<sup>6</sup> Source : *Paysages plein air en bref*, Conseil Sport Loisir de l'Estrie, 2004, document non publié.

### 3.2. Retombées économiques régionales et investissements

Selon l'étude du MRNF (Bouchard, 2007), réalisée à partir de données de 2001 et de 2003 et portant sur le tourisme lié à la faune au Québec, la proportion des dépenses liées aux activités fauniques sans prélèvement attribuable au tourisme en Estrie représente 35 %. En chiffres, ces dépenses représentent 9 004 869 \$ pour les adeptes locaux, et 4 788 834 \$ pour les visiteurs québécois<sup>7</sup>.

Dans son document *La randonnée pédestre sur le territoire des Cantons-de-l'Est, portrait et bilan*, présenté à Tourisme Cantons-de-l'Est, l'auteur Éric Bourgault rapporte des données relatives aux retombées économiques de cette activité et révèle que les Québécois dépensent annuellement 163 495 020 \$ pour pratiquer la longue randonnée pédestre. Puisque ce document date de 2001, les données qu'il contient peuvent par contre s'avérer très conservatrices, le nombre d'adeptes de la randonnée pédestre étant en progression.

Toujours dans *La randonnée pédestre sur le territoire des Cantons-de-l'Est, portrait et bilan*, l'auteur énonce quelques faits saillants sur la randonnée pédestre et fait ressortir l'importance d'offrir plus d'occasions de dépenses et d'activités reliées aux excursions ou aux voyages de randonnée. La randonnée pourrait aussi être utilisée pour allonger le séjour des touristes qui visitent les Cantons-de-l'Est et augmenter la qualité de leur expérience.

Le tourisme de plein air et d'aventure fait bon ménage avec le luxe. En effet, selon une étude publiée en 2008 sur le réseau de veille en tourisme, les gens s'intéresseraient davantage au plein air dans l'optique où ils peuvent le pratiquer dans le confort. La randonnée est à ce titre une activité qui pourrait entraîner des retombées économiques plus importantes. À ce titre, Tourisme Cantons-de-l'Est estime que les retombées économique de la randonnée pédestre en Estrie sont de l'ordre d'environ 25 000 000 \$ annuellement<sup>8</sup>.

Outre les retombées régionales, mentionnons que, selon Tourisme Cantons-de-l'Est, ce sont plus de 800 000 \$ qui furent investis, depuis 2004, uniquement pour la randonnée pédestre en Estrie, grâce au programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec. Aussi, de plus en plus de projets récréatifs en milieu naturel sont supportés par le programme de Pacte Rural des MRC et le

<sup>7</sup> *La faune et la nature, ça compte!*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, juin 2007.

<sup>8</sup> Plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre. Document en préparation.

Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de l'Estrie. Cela donne doc comme indication que les élus considèrent de plus en plus ces projets comme structurants pour le milieu.

### 3.3. Survol de la demande

La demande pour les activités de plein air est aujourd'hui importante et indéniable. Même les producteurs de bois reconnaissent maintenant cette importance. En effet, dans son mémoire portant sur le projet de loi 57, en août 2009, la Fédération des producteurs de bois du Québec indiquait considérer que la mise en valeur des boisés permettra de travailler à plusieurs enjeux environnementaux (maintien de la biodiversité, réduction de l'érosion des sols et des berges, protection de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages). La préservation des boisés privés est nécessaire, selon elle, à l'essor et au maintien de l'industrie du tourisme et de la villégiature.

#### 3.3.1. Demande sur le plan touristique

Tourisme Cantons-de-l'Est, dans son Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2012, souligne que la région des Cantons-de-l'Est (incluant l'Estrie) a accueilli, en 2004, 5,7 millions de visiteurs. Plus de la moitié (58,6 %) de ces visiteurs étaient des excursionnistes. Alors que près de 84 % de ces excursionnistes proviennent du Québec, plus de 15 % des autres sont des Américains (tableau 1).

Tableau 1: Répartition des excursionnistes en 2004

Provenance	Nombre	%
Québec	2 808 000	83,8 %
Reste du Canada	13 000	0,4 %
États-Unis	516 000	15,4 %
Autres pays	13 000	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 350 000</b>	<b>100 %</b>

Source : Tourisme Québec et Pragma Tourisme-conseil. Profil 2004 – Région Cantons-de-l'Est.

Principalement Québécois, ces excursionnistes privilégient certaines caractéristiques physiques propres au sentier (tableaux 2 et 3).

Tableau 2: Appréciation de certaines caractéristiques par les adeptes de courte randonnée

Caractéristiques physiques	Adeptes de courte randonnée (%)
Les points de vue	37,0
L'aspect naturel	33,4
Le calme et la tranquillité	16,6
La qualité et l'entretien du sentier	13,0
La qualité du balisage (sécurité)	11,8
La difficulté du parcours (sentiers avec défi)	8,8
La proximité de l'eau (rivière, lac, mer, océan)	5,7
Le caractère montagneux	5,5

Source : Tourisme Québec et Pragma Tourisme-conseil. Profil 2004 – Région Cantons-de-l'Est.

Tableau 3: Appréciation de certains éléments par les adeptes de courte randonnée

Éléments	Adeptes de courte randonnée (%)
Sentier d'interprétation (panneaux, guide écrit, carte, etc.)	78,7
Sentier thématique (patrimoine, pèlerinage, vignoble, histoire, etc.)	73,0
Qualité de la sécurité (balisage, patrouilleur, équipement de protection)	77,0
Guide de randonnée (personne qui guide et encadre sur le sentier)	39,3
Guide-animateur (personne qui guide, encadre et fait l'interprétation de la nature sur le sentier)	34,4
Possibilité d'acquérir un topoguide (livre et carte décrivant le sentier)	79,6
Activités complémentaires à la randonnée (baignade, ornithologie, mycologie)	69,9
Activités complémentaires de plein air (canot, équitation, vélo, etc.)	76,0
En forfait, circuit organisé avec randonnées différentes chaque jour (hébergement, repas, randonnée)	50,5
En forfait, séjour organisé (hébergement, repas, randonnée)	44,3

Source : Tourisme Québec et Pragma Tourisme-conseil. Profil 2004 – Région Cantons-de-l'Est.

Depuis les dernières années, plusieurs projets ont mobilisé les intervenants, les élus et la population sur l'importance de développer les activités récréatives en milieu naturel, notamment la randonnée. Toutes ces actions confirment l'intérêt du milieu et l'existence d'une pression de plus en plus forte de la demande touristique et locale afin de structurer l'offre.

Selon l'étude du MRNF (Bouchard, 2007), réalisée à partir de données de 2001 et de 2003 et portant sur le tourisme lié à la faune au Québec, les activités de plein air sans prélèvement sont le principal attrait des visiteurs de l'Estrie intéressés par le tourisme lié à la nature. Ils représentent d'ailleurs 6,8 % des visiteurs du Québec. Une autre source de données nous indique que c'est plutôt 10 % des adeptes de plein air du Québec qui choisissent l'Estrie pour pratiquer leurs activités (Société de la Faune et des Parcs, 2002). Rappelons que le territoire de

l'Estrie ne représente que 0,8 % de celui du Québec et que sa population représente environ 4 % de celle du Québec.

### 3.3.2. Demande par les citoyens

En Estrie, les adeptes du plein air se chiffrent à 89 323, représentant ainsi 3,8 % de tous les adeptes du plein air au Québec<sup>9</sup>. Ce sont 75 % (67 240) d'entre eux qui pratiquent leurs activités à même la région, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise (52 %). C'est donc dire que notre région est florissante en activités de plein air!

Ici, le plein air est équitablement représenté et rejoint autant les femmes que les hommes, les jeunes que les plus âgés. On consacre en moyenne 15,5 jours à la pratique d'activités de plein air. Ces adeptes dépensent près de 44 400 000 \$ pour la pratique d'activités de plein air, ce qui représente pour chacun une moyenne annuelle de près de 500 \$<sup>10</sup>.

Ici comme ailleurs, le loisir est de plus en plus perçu comme une composante majeure de la qualité de vie des individus et représente un indéniable élément d'épanouissement et de formation personnelle. En Estrie, on s'adonne aux activités de plein air en privilégiant une pratique individuelle plutôt que collective, sans l'encadrement d'un organisme. En effet, mise à part la population jeunesse (0-15 ans), le phénomène du loisir de groupe (club, ligue, etc.) n'est pas à la hausse. Le manque de temps incite la personne à se consacrer à des loisirs à son rythme, de façon individuelle ou avec ses proches.

Dans le site Internet du Conseil Sport Loisir de l'Estrie<sup>11</sup>, on apprend que les Estriens privilégient des activités accessibles, sans équipement spécialisé, peu coûteuses, aux horaires non contraignants et dont l'encadrement est minimal. Les gens souhaitent simplement l'accès à un site d'activités en plein air et se débrouillent avec le reste. Le besoin de « décompresser » en milieu naturel et de pratiquer une activité dans un environnement sain se fait de plus en plus sentir. Cela correspond également à la montée des valeurs « proenvironnementales ».

---

<sup>9</sup> Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Nature et Culture – Portrait plein air, [En ligne], <http://www.csle.qc.ca/csle.asp> (page consultée en mai 2010).

<sup>10</sup> Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Nature et Culture – Portrait plein air, [En ligne], <http://www.csle.qc.ca/csle.asp> (page consultée en mai 2010).

<sup>11</sup> Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Nature et Culture – Portrait plein air, [En ligne], <http://www.csle.qc.ca/csle.asp> (page consultée en mai 2010).

## 4. Orientations et réflexions actuelles

De nombreux acteurs jouent un rôle dans le développement des activités récréatives en milieu naturel en Estrie : ministères, entreprises privées, municipalités, MRC, regroupements d'utilisateurs, corporations à but non lucratif, Tourisme Cantons-de-l'Est, Conseil Sport Loisir de l'Estrie, etc.

La présente section aborde les orientations ou réflexions actuelles portant sur le développement de certaines activités récréatives en milieu naturel, en fonction du type d'activités et en fonction de certains territoires (MRC et région de l'Estrie). Il ne s'agit que d'un survol et non d'une analyse exhaustive. Presque tous les territoires de la région de l'Estrie présentent des intérêts et des besoins en matière de développement des activités récréatives en milieu naturel, que ce soit pour le tourisme ou le loisir de la population locale. Historiquement, l'ouest de la région s'est fortement développé en ce sens, tandis que l'est présente aujourd'hui un fort potentiel de nouveau développement, entre autres de par la nature très sauvage du territoire des MRC du Granit et du Haut-Saint-François. La randonnée pédestre et le vélo sont les deux principales activités récréatives pratiquées en milieu naturel dans la région estrienne. Ces activités, et d'autres nouvelles, présentent encore en 2010 des pistes de développement intéressantes et non négligeables du point de vue régional.

Le *Portrait des affectations régionales regroupées*, du PRDIRT de l'Estrie, indique que près de 6 % du territoire de la région est sous l'affectation *récréation*, soit la quatrième affectation en importance dans les MRC de l'Estrie. Cela démontre donc l'importance des activités récréatives en région. Rappelons qu'une affectation apparaissant dans un schéma d'aménagement d'une MRC indique l'utilisation dominante, les usages permis dans la zone ainsi que le développement pressenti pour ladite zone. L'affectation régionale regroupée *récréation* est principalement présente dans les MRC du Granit, du Val-Saint-François et de Memphrémagog (voir *Portrait des affectations régionales regroupées* du PRDIRT de l'Estrie).

### 4.1. Corridors verts

Entrepris dans les années 1990, le développement des corridors verts, principalement cyclables, se poursuit dans les secteurs de l'Estrie où ce développement a été moins important. À cet effet, notons le projet de pistes cyclables dans les municipalités ceinturant le parc national du Mont-

Mégantic. L'utilisation hivernale de ces sentiers, par les motoneigistes, les skieurs de fond et les raquetteurs, s'est également accentuée au cours des années. Des projets locaux de pistes cyclables en milieu naturel sont également proposés dans les deux éventuels parcs régionaux en Estrie, soit celui du mont Ham dans la MRC des Sources et celui du pôle de la rivière au Saumon dans la MRC du Haut-Saint-François. Notons que le monde municipal est le principal leader du développement des corridors cyclables (planification, implantation, entretien, recherche de financement, etc.).

#### 4.2. Vélo de montagne

La pratique du vélo de montagne en forêt a la cote actuellement au Québec et compte parmi les activités récréatives en demande en Estrie. Des réseaux ont été développés récemment au mont Gosford (MRC du Granit), au mont Hereford (MRC de Coaticook), au parc de la Gorge-de-Coaticook et au mont Bellevue (Sherbrooke). Des projets sont également à l'étude à Pottou. Les gestionnaires de ces circuits doivent composer de plus en plus avec la diminution de l'impact de cette activité sur le milieu naturel et la cohabitation avec les autres usagers.

#### 4.3. Véhicules hors route

La Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR) de l'Estrie, coordonnée par la CRÉ de l'Estrie, existe depuis 2006. Elle a travaillé récemment aux enjeux suivants :

- l'élaboration d'une proposition de sentiers interrégionaux et l'identification des problématiques sur ces sentiers;
- la création d'un plan d'évacuation des blessés;
- le développement d'un réseau interrégional de sentiers durables.

Dans le cadre de ces travaux, tous les sentiers de VHR furent recensés et numérisés, permettant ainsi de bénéficier d'une cartographie du réseau régional actuel. Plusieurs des problématiques soulevées dans ces travaux s'appliquent également aux autres activités récréatives en milieu naturel :

- le non-respect des règles d'éthique et du respect de la propriété privée par certains utilisateurs délinquants;
- les problèmes de cohabitation avec les autres usagers, dans le temps (notamment durant les périodes de chasse) et l'espace;

- la difficulté à développer le réseau de sentiers récréatifs en Estrie vu la tenure privée dominante (droits de passage à négocier avec de nombreux propriétaires);
- le développement urbain nuisant au développement des activités récréatives en milieu naturel;
- le coût d'entretien des sentiers.

Les travaux de la Table VHR ont fait ressortir que la pratique de cette activité fait face à un certain défi d'acceptabilité sociale en Estrie.

#### 4.4. Tourisme Cantons-de-l'Est

Dans son Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2010, Tourisme Cantons-de-l'Est amène ces trois grandes orientations, pour le développement touristique dans la région, liées au développement des activités récréatives en milieu naturel :

- Renforcer l'offre touristique pour s'adapter aux nouvelles tendances et aux besoins des consommateurs;
- Accroître le support aux entreprises et aux organisations touristiques;
- Favoriser la préservation des milieux naturels et bâtis et en faciliter l'accessibilité pour des fins touristiques.

Cette dernière orientation porte sur l'intensification du développement de la randonnée pédestre en région et nécessite plusieurs actions et interventions, de concert avec moult intervenants.

En mars 2008, dans *La randonnée pédestre sur le territoire des Cantons-de-l'Est, portrait et bilan*, Tourisme Cantons-de-l'Est proposait de :

- développer l'offre en organisant une rencontre d'information et de concertation avec les acteurs touchant de près ou de loin la randonnée;
- mettre sur pied un comité consultatif (une table de concertation) afin d'orienter ses actions;
- rédiger un plan de développement et de marketing permettant de concrétiser les orientations de la table de concertation;
- mettre en place les recommandations du plan de développement.

En novembre 2009, l'organisme déposait un document intitulé *Projets structurants* au comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique afin d'obtenir du soutien pour mettre en place, à l'échelle régionale, un plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre, puis réaliser sa mise en œuvre. Ce projet origine entre autres des conclusions d'un colloque organisé par Tourisme Cantons-de-l'Est sur la randonnée pédestre, au printemps 2008, et du portrait sur la randonnée, décrit précédemment.

#### 4.5. Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Dans un document de travail écrit en 2004 et portant sur les activités de plein air<sup>12</sup>, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie identifiait les éléments suivants :

##### *Fondements :*

- Composantes importantes du produit touristique régional;
- Basées sur l'existence d'espaces naturels;
- Ouverture récente vers la clientèle citoyenne pour élargir la rentabilité.

##### *Forces :*

- Riches potentiels géographiques (forêts, lacs, montagnes) et humains;
- Présence de plus 4000 kilomètres de corridors récréatifs de toutes sortes et autres infrastructures quatre saisons;
- Implication active des décideurs municipaux et régionaux.

##### *Faiblesses :*

- Absence d'un plan de développement régional des activités de plein air;
- Rareté de la promotion des infrastructures auprès des citoyens locaux;
- Promotion éclatée des ressources et surtout centrée sur les touristes;
- Absence d'un inventaire des ressources;
- Fragilité de l'accessibilité actuelle au territoire privé (jamais acquise);
- Présence de nombreuses problématiques d'accès (eau, montagnes).

---

<sup>12</sup> Source : Paysages plein air en bref, Conseil Sport Loisir de l'Estrie, 2004, document non publié.

#### 4.6. MRC du Val-Saint-François

Dans son Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2011, la MRC du Val-Saint-François énonce les orientations stratégiques en développement touristique liées aux activités récréatives en milieu naturel en Estrie. Les voici :

- Soutenir les entreprises culturelles à caractère touristique déjà existantes et favoriser leur consolidation;
- Intensifier le développement de l'offre d'activités de plein air;
- Consolider le développement de Valcourt comme capitale mondiale de la motoneige.

De plus, le CLD du Val-Saint-François s'occupe de la coordination des sentiers récréotouristiques dans son territoire. La ressource qui y est affectée travaille principalement aux plans des sentiers de VHR et des corridors verts cyclables.

#### 4.7. MRC du Granit

La MRC du Granit a déposé sa planification stratégique en décembre 2008<sup>13</sup>. Elle servira entre autres à la mise à jour de son schéma d'aménagement et de développement, de même qu'à l'élaboration de différentes autres politiques. Ce document identifie, parmi les principaux constats du territoire de la MRC, un potentiel récréotouristique important. D'ailleurs, une des orientations retenues dans cette planification stratégique est de promouvoir ce potentiel et de susciter le développement de produits d'appel. Parmi les pistes d'action, notons la mise en valeur des plans d'eau et des monts, l'accessibilité aux parcs nationaux par les municipalités limitrophes, la mise en place d'une piste cyclable dans la ligne de chemin de fer du Québec Central et le long de la rivière Chaudière ainsi que le développement harmonieux des différents sentiers récréatifs (VTT, motoneige, randonnée, cyclotourisme, etc.).

#### 4.8. MRC de Coaticook

La MRC de Coaticook a déposé, au printemps 2009, sa planification stratégique. Un des projets identifiés est celui du développement de la randonnée pédestre partout dans son territoire.

---

<sup>13</sup> MRC du Granit – Téléchargements – Planification stratégique 2008-2013, [En ligne], <http://www.mrcgranit.qc.ca/media/upload/File/Planification%20strategique%20version%2019%20aout%20finale.pdf> (page consultée en juin 2010).

Rappelons que cette MRC est caractérisée par une faible présence de sentiers de randonnée, due à l'utilisation du sol, principalement agricole, et à la tenure privée majoritaire. Ce projet répond entre autres à plusieurs axes de sa planification stratégique, dont ceux de favoriser la cohabitation harmonieuse, d'assurer la qualité de vie et le bien-être des collectivités, de poursuivre la diversification agricole à valeur ajoutée et de valoriser le paysage. Relativement ambitieux, ce projet vise à implanter un sentier arpentant tout le territoire de la MRC et s'interconnectant avec d'autres réseaux en périphérie de la MRC. Le défi est également de taille vu la tenure de son territoire, qui est composé à 93 % de petites propriétés privées, 7 % de grandes propriétés privées et à peine quelques hectares de propriétés publiques (voir *Portrait et enjeux du milieu forestier et de la forêt privée* du PRDIRT de l'Estrie).

Dans la même foulée, la MRC de Coaticook a également entrepris, en 2009, un projet de caractérisation et d'évaluation des paysages. Il vise à outiller les intervenants en matière de protection et de mise en valeur des paysages, en fonction de leurs valeurs intrinsèques et des besoins d'aménagement du territoire, dont le développement des activités récréatives en milieu naturel.

#### 4.9. Paysages estriens et son *Manuel des bonnes pratiques*

La pratique d'activités récréatives en Estrie favorise souvent la présentation et la contemplation de paysages naturels et ruraux. La qualité de l'expérience de ces activités dépend donc beaucoup du milieu où elles sont pratiquées. À cet effet, l'intérêt pour la protection et la mise en valeur des paysages est manifeste en Estrie. L'organisme Paysages estriens existe depuis 2001 et est voué à la sensibilisation des intervenants et des citoyens à l'importance des paysages. Au printemps 2010, il publiait le *Manuel des bonnes pratiques*, dans lequel plusieurs fiches thématiques abordent l'approche de la mise en valeur des paysages des régions du Québec. Les activités récréatives en milieu naturel en Estrie dépendent davantage de la qualité des paysages naturels et ruraux qu'elles ne créent d'impacts négatifs sur eux. En Estrie, cet intérêt et cette sensibilité grandissante pour la mise en valeur des paysages sont donc un avantage indéniable pour le maintien et le développement d'une offre de qualité d'activités récréatives en milieu naturel.

#### 4.10. Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique

Le Plan régional de développement du territoire public de l'Estrie – volet récréotouristique a été déposé en décembre 2004 par le MRNF. Ce document fournit une information détaillée sur cette thématique et dresse également plusieurs constats encore actuels. Il devrait donc être consulté par les intervenants intéressés à la question. Ce document est également présenté dans le *Portrait du territoire public* du PRDIRT de l'Estrie.

Dans ce plan régional, le territoire public est découpé en fonction de pôles d'intérêt récréotouristique : les trois parcs nationaux, le secteur du mont Gosford, le secteur du mont Ham, le secteur du lac aux Araignées, le secteur de Saint-Robert-Bellarmin, le secteur Louise de la ZEC Louise-Gosford et les lots non structurés. Ce document propose des actions dans le but, entre autres choses, de bien positionner l'est de la région de l'Estrie en matière d'offre récréotouristique. Plusieurs orientations sont donc identifiées afin de développer l'offre d'activités récréatives en milieu naturel (randonnée, chasse et pêche, observation de la faune, etc.), l'hébergement rustique en territoire public, l'accessibilité au territoire public et la longue randonnée (avec les Sentiers frontaliers).

#### 4.11. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie

La Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ) déposait, en 2002, le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie. Ce document traite à la fois des activités de chasse et pêche ainsi que des activités récréatives en milieu naturel. Voici quelques constats soulevés pouvant s'appliquer aux produits touristiques de plein air de l'Estrie :

- potentiel récréatif très élevé;
- organisation déficiente des produits de chasse, de pêche et de plein air à des fins touristiques;
- nombreux attraits avec fort potentiel liés aux ressources naturelles;
- dispersion des attraits sur un grand territoire dans le secteur est de la région;
- lacunes dans l'intégration des sentiers cyclables et pédestres aux autres attraits touristiques;
- accès difficile à plusieurs portions du territoire;
- absence d'arrimage entre les différents produits reliés à la faune ou à la nature en général.

Parmi les principaux enjeux ou pistes de solutions soulevés, notons :

- la fragilité des sites naturels et leur degré de conservation, faisant la réputation du potentiel récréatif et naturel de l'Estrie;
- l'accessibilité limitée, pour les visiteurs et les citoyens, à la nature et à la faune régionales;
- la nécessité d'aborder les pistes de développement avec une approche intégrée qui prend en compte l'ensemble des activités;
- le besoin d'organiser des territoires publics non structurés (développement de structures de gestion, comme des ZEC ou autres);
- la réhabilitation des cours d'eau auprès de la population;
- le développement de l'écotourisme;
- la restauration d'habitats fauniques détériorés.

#### 4.12. Plan de développement de l'Estrie 2007-2012

Dans le Plan de développement de l'Estrie, la CRÉ a identifié les stratégies suivantes se rapportant au développement des activités récréatives en milieu naturel :

- Assurer l'accessibilité aux plans d'eau, en matière d'équilibre environnemental et de cohabitation;
- Assurer un développement harmonieux de la villégiature.

## **5. Constats et enjeux globaux de développement des activités récréatives en milieu naturel dans le contexte du PRDIRT**

Il est important de rappeler que le but de la présente démarche n'est pas d'identifier les enjeux intrinsèques de développement auxquels font face, en Estrie, les activités récréatives en milieu naturel. Il s'agit plutôt de cerner les enjeux de développement liés à l'utilisation actuelle ou au développement des autres ressources naturelles.

### *Constats :*

- L'Estrie est une région touristique de prédilection, depuis toujours, dont l'un des principaux produits est l'offre d'activités récréatives en milieu naturel.
- La région offre, à ses citoyens, une qualité de vie incomparable et, à ses visiteurs, une expérience de plein air reconnue. Cela s'explique par la présence de milieux naturels et ruraux exceptionnels, de même que par les activités récréatives extérieures pouvant y être pratiquées, les atouts paysagers, les infrastructures et la proximité des grands centres.
- La demande pour les activités récréatives en milieu naturel vient autant des visiteurs (récréotourisme) que des citoyens (qualité de vie, occupation du territoire).
- Les principales activités pratiquées sont le vélo, la courte randonnée et la baignade.
- Il existe une importante offre récréative en milieu naturel, tant en territoire privé que public.
- Les projets de développement, tout de même présents en territoire privé, se font principalement en territoire public et dans les boisés municipaux.
- Les réflexions ou orientations actuelles, qu'elles soient locales, supralocales ou régionales, ainsi que les investissements réalisés récemment, tendent tous à démontrer que la région et ses intervenants désirent consolider l'offre récréative en milieu naturel, principalement la randonnée pédestre.
- Les activités récréatives en milieu naturel sont un moyen efficace de mettre en valeur les ressources naturelles de la région.

*Enjeux (sans ordre d'importance) :*

- 1- Manque d'harmonisation dans l'utilisation des sentiers par différents usagers (randonneurs, conducteurs de VHR, chasseurs, etc.).
- 2- Absence de garantie de la pérennité des sentiers en secteur privé vu l'absence d'incitatifs aux propriétaires privés, entre autres choses.
- 3- Difficulté pour les organismes impliqués de réunir et de maintenir les ressources pour assurer la pérennité des sentiers financés par différents programmes (parcs municipaux, territoire public, etc.).
- 4- Absence de plateforme unique régionale pour faire connaître les sentiers récréatifs actuels et les activités récréatives en milieu naturel offertes en Estrie.
  - Rappelons que le *Répertoire des lieux de marche du Québec*, publié par la Fédération québécoise de la marche, compile l'existence de plusieurs de sentiers pédestres de la région (voir en Références).
- 5- Absence de porteur de dossier, officiellement reconnu par la région, pour accompagner l'intégration du développement des activités récréatives en milieu naturel à celui des autres ressources naturelles, pour en supporter la cohésion et la concertation et pour mettre en commun les expertises et les ressources.
- 6- Difficulté d'harmoniser le développement de l'offre récréative locale (loisir) et celle de l'offre récréotouristique.
- 7- Difficulté d'intégration du développement des activités récréatives en milieu naturel dans l'aménagement du territoire et la gestion des autres activités dépendant des ressources naturelles. Les activités récréatives exigent la protection des paysages et la naturalité des sites fréquentés.
- 8- Difficulté à bonifier l'offre de sentiers récréatifs en milieu naturel, notamment en raison du manque d'accessibilité général dans l'espace (terrestre et nautique) et dans le temps (en raison des périodes de chasse).

- 9- Problématique du développement urbain, résidentiel et agricole, pouvant diminuer la superficie des milieux naturels et les possibilités de développement des activités récréatives en milieu naturel à proximité des noyaux villageois et urbains.
- 10- Poursuite de la mise en valeur du potentiel des activités récréatives en milieu naturel dans le territoire public de la région.
- La future Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (GIRT), qui sera mise en place dans le contexte de la nouvelle loi 57 sur l'aménagement durable du territoire forestier, pourra contribuer à cette mise en valeur. Il en est de même pour Gestion mont Gosford, impliquée dans la gestion intégrée du territoire de la forêt habitée du mont Gosford.
- 11- Absence d'identification des milieux naturels d'intérêt en Estrie et de modalités de conservation et d'intervention associées à ces milieux, lesquelles permettraient le maintien de la biodiversité et un aménagement des ressources naturelles compatibles (activités récréatives extensives ou autres).
- 12- Impact de certains tracés ou de certaines activités récréatives sur les milieux fragiles, principalement les habitats aquatiques, et les cours d'eau.
- 13- Adaptation de l'offre des activités récréatives en Estrie dans le contexte des changements climatiques et des périodes hivernales modifiées.
- 14- Diminution des accès publics aux plans d'eau de la région<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Aspect traité dans le document Portrait et enjeux de la gestion faunique et halieutique du PRDIRT de l'Estrie.

## Références

BOUCHARD, Pierre. *La faune et la nature, ça compte*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, quatre fascicules, 2007, 60 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ESTRIE. Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, 2006, 26 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ESTRIE. Rapport préliminaire du mandat de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, septembre 2009, 8 p.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. *Loisir de plein air au Québec, portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*, mars 2008, 68 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD) DE L'ESTRIE. Plan de développement de l'Estrie 1993-1998, 1993, 191 p.

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE. *Paysages plein air en bref*, 2004, document non publié.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail pour la consultation générale du projet de loi n° 57 sur l'occupation du territoire forestier, août 2009, 4 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHE. Répertoire des lieux de marche au Québec (7<sup>e</sup> édition), 2010, 544 p.

KESTEMAN, Jean-Pierre, SOUTHAM, Peter et Diane SAINT-PIERRE. *Histoire des Cantons de l'Est*, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 832 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Plan régional de développement du territoire public – Estrie – volet récréotouristique, 2004, 131 p.

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS. Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2011, 42 p.

MRC DU GRANIT. Planification stratégique de la MRC du Granit 2008-2013, 2008, 27 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ). *La problématique de l'Estrie, région 05*, collection Les Schémas régionaux, 1978, 296 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ). *Les facteurs de localisation industrielle dans l'Estrie*, 1973, 290 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ). *Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie*, 1972, 288 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ). *Orientations de développement de l'Estrie*, 1979, 132 p.

PAYSAGES ESTRIENS. *Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques*, 2009, deux sections.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ). Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie, Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, Sherbrooke, 2002, 83 p.

TOURISME CANTONS-DE-L'EST. Développement et commercialisation de la randonnée pédestre touristique, 4 p.

TOURISME CANTONS-DE-L'EST. *La randonnée pédestre sur le territoire des Cantons-de-l'Est, portrait et bilan*, mars 2008, 44 p.

TOURISME CANTONS-DE-L'EST. Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2011, 66 p.

PRÉLIMINAIRE